



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
SAISON 2018/2019

PROCES-VERBAL N° 38

Réunion du mardi 30 avril 2019

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – ORTUNO – LANOIX

Excusés : MM. MARTIN – LAWSON – JEREMIASCH – GODEFROY

VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX (92)
STADE ILE ST GERMAIN – NNI 92 040 04 01

La C.R.T.I.S. a effectué le contrôle des douches suite au rapport du délégué indiquant son non fonctionnement. Après vérification, ces dernières sont de nouveaux opérationnels.
Information communiquée à M. le Directeur du Service des Sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District des HAUTS DE SEINE.

VILLE DE TRIEL/S/SEINE (78)
STADE GASTON DE CHIRAC – NNI 78 624 01 02

Ces installations ont été visitées le 26 avril 2019 dans le cadre d'une demande de classement initial 6 SYE, le terrain venant d'être refait en gazon synthétique. Etaient présents lors de cette visite M. SERVIERE, Responsable du Service des Sports de la Ville de TRIEL/S/SEINE, M. Didier FORET, Président de TRIEL A.C., Mme LACABANNE, Vice-Présidente et Secrétaire Générale, M. PRIGENT, Vice-Président, M. DENIS, Président de la C.R.T.I.S. et Contrôleur.

La C.R.T.I.S. classe ce terrain en 6 SYE provisoire pour 6 mois et autorise le club à l'utiliser en niveau 6SYE en attendant le classement définitif que seule la C.F.T.I.S. peut donner.

CLASSEMENT TERRAINS SYE**VILLE DE VERNEUIL/S/SEINE (78)****STADE FRANCOIS PONS N° 2 – NNI 78 642 01 02**

Installations visitées par M. DENIS le 18 avril 2019.

La C.R.T.I.S. demande un avis favorable **pour une confirmation en niveau 5 SY** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

A réception des tests in situ, le terrain pourra être classé en 5SYE sous réserve de la conformité de ceux-ci.

CLASSEMENT D'UNE INSTALLATION SPORTIVE FUTSAL**VILLE DE TREMBLAY EN FRANCE (93)****GYMNASE TOUSSAINT LOUVERTURE – NNI 93 073 99 02**

Installations visitées par M. ORTUNO le 08 avril 2019.

La C.R.T.I.S. demande un avis favorable **pour un classement initial de niveau 2.**

CLASSEMENT D'UN ECLAIRAGE FUTSAL**VILLE DE TREMBLAY EN FRANCE (93)****GYMNASE TOUSSAINT LOUVERTURE – NNI 93 073 99 02**

Mesures relevées par M. ORTUNO le 08 avril 2019.

Total des points : 14462 lux

Eclairage moyen : 964 lux

Facteur d'uniformité : 0,63

Rapport E min/E max : 0,46

Hauteur des feux sous plafond : 8 m

Avis favorable pour un classement initial en niveau EFutsal 1.

DEMANDE D'AVIS PREALABLE D'UNE INSTALLATION SPORTIVE**VILLE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX (78)****STADE DE LA COULDRE – NNI 78 421 01 03**

Cette installation n'était pas classée à ce jour.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique, avec un éclairage E5 et des documents transmis.

Elle émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour la mise en place d'un gazon synthétique de **niveau 6 SYE**, **sous réserve du respect du Règlement des Terrains** applicable depuis le 31 mai 2014, avec la prise en compte des observations suivantes :

. les dégagements le long des lignes de touche devront être portés à 2,60m pour « absorber » les buts A8 rabattus ;

. faire le tracé A8 conformément à l'annexe 1.2 du Règlement des Terrains.

La Commission rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance **de cinq années d'utilisation.**